

Au sujet de la proposition russo-biélorusse relative à la création d'une région eurasienne dotée des sièges au Conseil de la FAO.

Le 17 février 2025, la Fédération de Russie et la République du Bélarus dans sa lettre adressée à M. Qu Dongyu, Directeur général de la FAO, ont proposé de créer une région eurasienne au sein de la FAO et de lui attribuer deux sièges au Conseil de la FAO en modifiant de manière appropriée l'article V de l'Acte Constitutif de la FAO.

Conformément aux paragraphes 3 et 4 de l'article XX de l'Acte Constitutif de la FAO cette proposition a été présentée en vue d'être examinée lors la 44e session de la Conférence de la FAO qui se tiendra du 28 juin au 4 juillet 2025 au siège de la FAO à Rome (Italie).

1. Les raisons qui ont conduit la Fédération de Russie et la République du Bélarus à présenter cette proposition.

La répartition géographique actuellement en vigueur au sein de la FAO a été adoptée il y a 72 ans lors de la 7e Conférence de la FAO en 1953. Avec ce temps la situation dans le domaine du développement agricole et de la sécurité alimentaire en Eurasie et dans le monde entier a radicalement changé. Depuis la seconde moitié des années 1990, la Fédération de Russie et la République du Bélarus modernisaient successivement leurs secteurs agroalimentaires et consolidaient leurs positions en tant que producteurs et exportateurs majeurs des denrées alimentaires, des produits agricoles, des machines agricoles et des engrais.

La Russie est actuellement l'un des producteurs agricoles les plus importants du monde et se classe au premier rang pour les exportations du blé. La République du Bélarus se classe au 10e rang mondial pour les exportations des produits laitiers, et au 7e rang pour les exportations du beurre. La Russie fait partie des cinq les plus gros exportateurs de poisson au monde.

La Russie est également le premier exportateur mondial d'engrais azotés, le deuxième exportateur d'engrais potassiques et le troisième exportateur d'engrais

phosphatés. Ensemble, la Russie et la République du Bélarus représentent plus de 30 pour cent du marché mondial des engrais.

La République du Bélarus est le troisième producteur et exportateur mondial de fibres de lin. Elle produit 15 pour cent des moissonneuses-batteuses du monde et jusqu'à 10 pour cent des tracteurs de petite et moyenne taille.

Depuis le début des années 2000, la Fédération de Russie et la République du Bélarus relie successivement leurs réseaux routiers ramifiés afin d'assurer un transport rapide et régulier des denrées alimentaires, des produits agricoles et des engrais entre l'Europe et l'Asie. En 2024, le temps de transport des conteneurs de la RPC vers l'Europe via la Russie et la République du Bélarus était en moyenne de 5 à 7 jours, soit trois fois plus rapide que via la mer Rouge et le canal de Suez.

La Fédération de Russie est un membre fondateur de la FAO et figure parmi ses dix contributeurs principaux en termes de participation financière. En coopération avec la FAO, elle fournit en permanence une assistance financière et technique supplémentaire aux États membres de l'Organisation dans les domaines qui sont essentiels pour assurer une production agricole durable, la sécurité alimentaire et la nutrition, tels que la gestion des sols, la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, la prévention et la lutte contre les maladies dangereuses des animaux d'élevage et des plantes, la promotion d'une alimentation saine par le développement du système d'alimentation scolaire, la mise en place des moyens de subsistance durables pour les populations rurales dans les États en crise ou en situation d'après-crise.

L'ouverture du Bureau de liaison pour la Fédération de Russie à Moscou en 2010 a reflété le rôle significatif que la Fédération de Russie joue dans les activités destinées à stimuler le fonctionnement de la FAO. Au cours de 15 années de son travail le Bureau a mobilisé à la réalisation des projets de la FAO les investissements, les technologies et les innovations pour une somme dépassant 80 millions de dollars américains.

Ainsi, la création d'une région eurasiennne au sein de la FAO permettra de mettre le système de la répartition géographique en vigueur, qui n'a pas connu de

modification depuis 1953, en conformité avec les réalités de nos jours dans les domaines de la production agricole et de la sécurité alimentaire.

2. L'explication, pourquoi la Fédération de Russie et la République du Bélarus ont présenté cette proposition à ce moment précis.

Actuellement, la Fédération de Russie et la République du Bélarus font partie de la région européenne. Dans cette région, 98 pour cent des pays sont membres de l'Union européenne ou envisagent d'y adhérer.

Ces dernières années, les politiques agricoles de l'UE, d'une part, et de la Russie et de la République du Bélarus, de l'autre part, sont en train de s'éloigner de plus en plus l'une de l'autre. En particulier, Moscou et Minsk préconisent une transition moins radicale, sans forçage artificiel vers l'agriculture « verte », ce qui permettra de répondre au mieux aux intérêts des exploitations agricoles. Par ailleurs, la Russie et la République du Bélarus s'opposent à l'introduction des droits d'exportation supplémentaires sur les produits agricoles dont la production affecte le secteur forestier. Ces divergences empêchent l'élaboration d'une position commune. En raison de la prépondérance des États membres de l'UE au sein de la région européenne, la position de la Russie et de la République du Bélarus sur les questions ci-dessus et sur d'autres sujets importants non seulement pour l'Europe, mais également pour le monde entier, est de fait ignorée.

Pendant les trois dernières années, les pays de l'UE ont poursuivi une politique d'isolement complet de la Russie et de la République du Bélarus. Par la décision adoptée lors de la 34e session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe (mai 2024), les pays de l'UE se sont imposé une interdiction d'élire la Russie et la République du Bélarus au Conseil de la FAO sur la base du quota du groupe régional européen. Le paragraphe 26(j) du Rapport de la session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe indique notamment que « la Fédération de Russie et le Bélarus [...] ne devraient pas être élus pour siéger au Conseil de la FAO en qualité d'État membre du Groupe régional européen ». Ainsi, les pays de l'UE se sont arrogé le droit de la Conférence de la FAO de décider de la composition du Conseil de la FAO en violation de l'article V de

l'Acte constitutif de la FAO. Cette décision sans précédent constitue une violation du droit de la Russie et de la République du Bélarus, en tant que membres de plein droit de la FAO et de la région européenne, d'être élues au Conseil, comme le garantit l'Acte constitutif de la FAO.

Dans de telles circonstances, la Russie et la République du Bélarus n'ont pas d'autre choix que de faire respecter leurs droits en créant la région eurasienne.

3. La raison pour laquelle la Russie et la République du Bélarus n'envisagent pas de rejoindre un autre groupe régional.

La Russie et la République du Bélarus partent du fait que le dernier élargissement du Conseil de la FAO a eu lieu il y a 48 ans. Dès lors, le nombre des pays dans toutes les régions, sauf l'Amérique du Nord, s'est accru. Le nombre des sièges au Conseil de la FAO dont dispose actuellement chaque région ne répond pas aux besoins de ces régions. Le transfert de la Russie et de la République du Bélarus vers l'un des groupes régionaux existants aujourd'hui entraînera une concurrence accrue au sein de ce groupe pour les sièges au Conseil de la FAO. Nous jugeons cette option inéquitable et incompatible avec l'objectif global d'assurer une représentation égale de tous les États membres de l'Organisation au Conseil de la FAO.

4. La raison pour laquelle la Russie et la République du Bélarus ne demandent pas le transfert de deux sièges appartenant à la région européenne à la région eurasienne.

Étant membre fondateur de la FAO, la Fédération de Russie n'est devenue membre de plein droit de l'Organisation qu'en 2006, suite à la ratification de l'Acte constitutif de la FAO. La République du Bélarus était devenue membre de la FAO deux ans plus tôt, en 2004. L'inclusion de la Russie et de la République du Bélarus ainsi que de certains autres pays de l'UE dans la région européenne n'a pas été suivi par l'attribution à elle d'aucun siège supplémentaire au sein du Conseil de la FAO. Par conséquent, la Russie et la République du Bélarus ne trouvent aucune raison de demander que deux sièges soient transférés de la région européenne à la nouvelle région eurasienne.

5. La Russie et la République du Bélarus appuient-elles la proposition de l'Indonésie, du Pakistan et de l'Ouzbékistan d'augmenter le nombre des sièges au Conseil de 49 à 55 et de modifier de manière appropriée l'article V de l'Acte constitutif de la FAO?

Dans une lettre en date du 28 février 2025 adressée à M. Qu Dongyu, Directeur général de la FAO, la Russie et la République du Bélarus ont exprimé leur soutien à la proposition de l'Indonésie, du Pakistan et de l'Ouzbékistan en question. Nous estimons qu'elle s'inscrit dans l'objectif de rendre le Conseil de la FAO plus représentatif et plus équilibré pour qu'il reflète les changements survenus depuis le dernier élargissement du Conseil de la FAO il y a 48 ans.

6. La proposition de la Russie et la République du Bélarus de doter la région eurasiennne de deux sièges au Conseil de la FAO respecte-t-elle les critères établis?

La Russie et la République du Bélarus remplissent tous les critères pour l'élection au Conseil énoncés au paragraphe 3 de l'article XXII du Règlement général l'Organisation et au paragraphe 126 du Rapport de la 34e session du Conseil de la FAO (17 – 27 octobre 1960).

Outre la production et les exportations agricoles, ainsi que la participation financière et technique aux activités de la FAO (voir paragraphe 1), il convient également de tenir compte des considérations suivantes.

La Fédération de Russie se situe à la fois en Europe de l'Est et en Asie. Elle se classe première au monde en termes de superficie, neuvième en termes de population, troisième en termes de terres arables et deuxième en termes de réserves d'eau douce. La Russie possède un cinquième de toutes les forêts de la planète. Dans la République du Bélarus, la superficie totale des forêts dépasse 8 millions d'hectares.

7. La Russie et la République du Bélarus envisagent-elles que d'autres pays puissent se joindre à la région eurasiennne ? Si oui; ces pays pourront-ils être élus au Conseil sur la base du quota de la région eurasiennne?

La Russie et la République du Bélarus appuient de manière active les efforts d'intégration dans l'espace eurasién favorisant le développement durable de l'agriculture et la formation de la souveraineté alimentaire des pays de la région eurasiénne et des régions adjacentes.

Si d'autres pays souhaitent rejoindre le groupe régional eurasién, ils auront également la possibilité d'être élus au Conseil sur la base du quota de ce groupe régional.

Nous **appelons** les États membres de la FAO, en tenant compte de tous les facteurs susmentionnés, à soutenir lors de la 44e session de la Conférence de la FAO (28 juin – 4 juillet 2025) la décision de créer une région eurasiénne et de lui attribuer deux sièges au sein du Conseil de la FAO.

Nous **garantissons** que la Fédération de Russie et la République du Bélarus continueront de respecter strictement le mandat de la FAO, de contribuer à la réalisation des buts et objectifs définis pour l'Organisation par ses États membres, de mobiliser les capacités nationales pour lutter contre la pauvreté, la faim et toutes les formes de malnutrition, l'inégalité et le changement climatique, ainsi que d'œuvrer pour conserver la biodiversité et de fournir l'assistance nécessaire à d'autres pays pour qu'ils puissent faire face à ces défis et à d'autres problèmes en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire.